Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Ville de Grand Charmont

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

MARS 2021

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

SOMMAIRE

Introduction

1 - Les objectifs et obligations légales du DOB
- 1-1 Objectifs du DOB
- 1-2 Dispositions légales
- 1-3 Rapport d'orientations budgétaires
- 1-4 Délibération et compte-rendu

2 - Le cadre de l'élaboration du budget 2021 – Environnement macro-économique
- 2-1 L'économie mondiale face à la pandémie de la COVID-19
- 2-2 La zone Euro
- 2-3 Le contexte national : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

3 – La Loi de Finances 2021
- 3-1 Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales
- 3-2 Une volonté de l'Etat de répondre à la crise sanitaire

4 – Les Orientations budgétaires 2021
- 4-1 Les dépenses de fonctionnement
- 4-2 Les recettes de fonctionnement
- 4-3 Les dépenses d'investissement
- 4-4 Les recettes d'investissement
- 4-5 L'endettement

5 - Plan pluriannuel d'investissement 2019/2023

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il est un moment privilégié d'échanges et de débats sur les grandes orientations de la collectivité.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », imposent désormais aux collectivités territoriales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles.

Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne après l'adoption par l'organe délibérant.

1 - Objectifs et obligations légales du débat d'orientation budgétaires

1.1 Objectifs du DOB

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ses principaux objectifs sont les suivants :
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

1.2 Dispositions légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir à la même séance que le vote du budget.

1.3 Rapport d'orientations budgétaires

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur:

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

- La programmation pluriannuelle des investissements prévisionnels envisagés;

- Des informations sur la structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives budgétaires.

1.4 Délibération et compte-rendu

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption (décret n° 2016-834 du 23 juin 2016).

2 - Le cadre de l'élaboration du budget 2021 – Environnement macro-économique

Avant d'aborder les orientations budgétaires pour 2021 et les perspectives pour les années à venir, il est nécessaire de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la collectivité.

2-1 L'économie mondiale face à la pandémie de la COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restriction imposées pour y faire face.
Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au second trimestre en un double choc sur l'offre et la demande à l'échelle mondiale.
Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au second semestre.
Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au troisième trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin 2019 : + 7.5 % au T3 aux Etats Unis contre – 9 % au T2, + 12.5 % en zone euro au T3 après
– 11.7 % au T2.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris. L'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2ème vague de contaminations. Au quatrième trimestre, la réintroduction progressive de mesures restrictives puis le recours à de nouveaux confinements a de nouveau pesé sur l'activité.

Depuis quelques semaines, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements, qui, plus stricts qu'à l'automne, compliquent les échanges économiques au premier semestre 2021.

Avec plus de 1.9 millions de décès et plus de 92 millions de cas d'infections à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir, qui pourraient devenir réalité au second semestre.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

2-2 La zone euro

- Une crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

Après une chute vertigineuse du PIB due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai 2020 dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au trimestre 3 passant de – 11.7% au T2 à + 12.5 %. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4.4% par rapport au T4 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France Italie..) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Au quatrième trimestre avec la seconde phase de contamination qui a conduit au retour progressif de restrictions de mobilités et d'activité puis à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galle, France Belgique Allemagne Espagne Italie...), l'activité de la zone euro devrait à nouveau se contracter, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements ont en effet cherché à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction, industrie).

En ce début d'année 2021, et ce malgré les campagnes de vaccination, l'Europe est encore marquée par des confinements plus stricts qu'à l'automne pour faire face à la propagation de variants de la COVID-19. Confinements qui pourraient se maintenir jusqu'à l'été.

- Un soutien massif des institutions européennes

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maitrisée.

Outre le programme SURE de 100 Mds € destiné à soutenir les programmes de chômages de courte durée, les Etats membre de l'UE ont conçu à l'été 2020 un important plan de relance, *Next Generation EU*, de 750 milliards € de prêts et subventions. Définitivement validé en décembre 2020, il s'appliquera en 2021-2022 principalement en soutenant l'investissement. Pour la première fois l'UE financera les Etats membres par l'émission de dettes en son nom propre.

De son coté, contrairement à la crise de 2008, la BCE a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son programme d'achats d'actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP *(Pandemic Emergency Purchase Programme)* porté à 1 850 milliards € en décembre 2020. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'Intérêts très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.
Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ – 6.8 % en 2020 avant de rebondir à 3.8% en 2021 en 2022. (Février 2021)

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

2-3 Le contexte national : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

L'économie française a été durement touchée par la pandémie de COVID 19 en 2020. Après un recul de 5.9 % au premier trimestre, le PIB a chuté de 13.8 % au second trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de l'économie ont été affectées, certains secteurs ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement, la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a pu rebondir au troisième trimestre tout en restant inférieure de 3.7 % à son niveau d'avant crise (4ème trimestre 2019). En glissement annuel le PIB aurait reculé de 4.3 %.

L'accélération des contaminations au quatrième trimestre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre. Toutefois, compte tenu de la progressivité des restrictions imposées depuis fin septembre et de l'allégement de celles-ci et des termes de déplacements et d'activité (maintien des écoles ouvertes) , l'impact économique devrait être moins fort qu'au second trimestre 2020. La perte d'activité est estimée a – 4 % au dernier trimestre. Cependant l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses compromet la vigueur du rebond attendu en 2021. Il se situe aujourd'hui aux alentours de 4 %.

- De lourdes conséquences sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est très important. En deux trimestres le niveau des suppressions d'emploi a ainsi dépassé les 692 000 créations d'emplois lentement accumulées au cours des deux ans et demi séparant le second trimestre 2017 et le quatrième trimestre 2019. Cette destruction massive des emplois ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage. Ce n'est qu'au troisième trimestre, alors que les restrictions s'assouplissaient pendant l'été, que le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2.7 millions de personnes et un taux de 9 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès le mois de mars 2020 le dispositif d'activité partielle qui a largement été sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards €. Pour 2021, il sera vraisemblablement supérieur aux 6.6 milliards € prévus. Malgré ces mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % à la mi-2021 pour ne diminuer que vers la fin 2022 aux alentours de 8 %.

- D'importants soutiens économiques financés par l'emprunt

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence.

Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leur revenus grâce au chômage partiel), les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et certains secteurs les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie-restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20% du PIB). Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a présenté en septembre 2020 un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

A l'annonce du second confinement, une enveloppe budgétaire de 20 milliard € supplémentaire a été annoncée. Ce nouveau soutien financier est largement réparti sur les mesures de soutien mises en place précédemment.

- Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11.3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119.8 % du PIB selon la 4ème loi de finances rectificative pour 2020. Le gouvernement prévoyait par ailleurs en décembre 2020 une baisse du déficit public à 8.6 % du PIB pour 2021 et une dette publique à 122.3 % du PIB.

Pour autant la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunts extrêmement bas pratiqués par la politique très accommodante de la BCE.

L'année 2020, comme l'année 2021, sont d'ores et déjà marquées et le seront sans doute encore pour de longs mois par la pandémie de la COVID-19 qui agit comme un révélateur des inégalités et de la fracture sociale au sein de la société française.

Les conséquences économiques de la Covid-19 sont en effet très importantes et terribles pour les plus démunis.

Le président Macron, lui-même, a annoncé que la nation était en guerre. Il faut donc s'attendre à ce que chacun contribue à l'effort de guerre. Le « quoi qu'il en coûte » qui a amorti le choc de la crise pèsera sur le moyen terme et ce notamment pour les collectivités territoriales sur lesquelles reposent beaucoup d'incertitudes pour les années prochaines et qui seront sans doute mises à contribution.

Pour l'heure, les communes et les maires ont à la fois à assumer des tâches générales en tant que représentants de l'État dans leurs communes, mais également en tant qu'employeurs publics (réouverture des écoles, protections des élèves, de la population, des employés ...) L'impact en 2020 et 2021 est d'ores et déjà sensible en matière budgétaire.

Si aujourd'hui nous savons que le budget 2021 sera impacté par la crise économique, notre conviction actuelle est que nous devons rester prudents en gardant une vision, sur le long terme, dans la gestion des dépenses communales.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

3 – La Loi de Finances pour 2021 du 30 décembre 2020

Une loi de finances reflète son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi de finances 2021, tout comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020.
Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure début 2021.

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance, qui est l'objectif principal de la LFI 2021. En même temps, les mesures prises en faveur des acteurs économiques qui souffrent le plus de la crise ont des effets sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de compensation.
Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes avec notamment la gestion de la fin de la taxe d'habitation.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le plus grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu pour demain est de favoriser la reprise économique par l'investissement et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, santé et sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

3-1 Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

L'élaboration du Budget Primitif 2021 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros malgré le contexte économique lié à la COVID- 19. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent cette année environ 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe. Peu d'évolutions ont été apportées par la LFI 2021.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement, ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains, les trois dotations suivantes:

- La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. La LFI a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est le cas depuis 2015). Pour les deux autres dotations, l'augmentation en 2021 sera la suivante:

+ 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ;
+ 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Nous retrouvons ici une logique que l'État poursuit depuis plusieurs années. En effet à l'instar des majorités précédentes, le législateur renforce dans l'enveloppe de DGF la péréquation afin de favoriser les Collectivités les moins aisées fiscalement et qui disposent sur ce point de marges de manœuvre de plus en plus faibles pour équilibrer leur budget et trouver un autofinancement récurrent.

En 2021, la DGF reste donc stable avec un montant de 26.758 milliards €.

- **Les dotations de soutien à l'investissement local**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1.8 milliards € dans la LFI 2021, montants inchangés par rapport à 2020.

- La dotation politique de la ville (DPV) :

La dotation politique de la ville (DPV), remplace depuis 2015 la dotation de développement urbain (DDU): elle peut financer des dépenses d'investissement comme des dépenses de fonctionnement. La DPV voit également ses crédits reconduits pour 2021 à hauteur de **150 millions d'euros.**

- La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : **1 046 millions €**
- La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : **570 millions €**

- **La réforme de la Taxe d'habitation**

Sur le plan fiscal, on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation (TH) qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus).

La suppression totale de la TH devrait se déployer sur la période 2021 - 2023 mais les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

La suppression de la TH des résidences principales implique de compenser les collectivités : les communes recevront l'intégralité du taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ainsi qu'une dotation de compensation, tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

3-2 Une volonté de l'Etat de répondre à la crise sanitaire

L'Etat souhaite soutenir l'activité économique locale à travers une stratégie basée sur trois axes:

- Aider le contribuable professionnel à la suite des mesures COVD – 19 ;
- Maintenir des recettes de fonctionnement aux Collectivités ;
- Assurer la reprise avec des enveloppes d'investissement attractives.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Fin juillet, Monsieur CAZENEUVE, Président de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée Nationale, a rendu son rapport sur l'impact de la crise du Covid-19 sur les finances locales et recommandations. Ce rapport met en avant 32 recommandations pour les collectivités territoriales afin de faire face de manière efficace et efficiente à la situation actuelle.

Parmi ces recommandations on retiendra:

- La création d'un «compte Covid» dans les nomenclatures comptables. Le suivi précis de ces dépenses est aussi un enjeu de transparence démocratique qui permettra d'alimenter les travaux de comptabilité complète des coûts de la crise. L'objectif étant de donner à ce compte un périmètre très large comprenant les dépenses contraintes et les dépenses d'interventions (primes, subventions...).

- La création d'un mécanisme de garantie des recettes réelles de fonctionnement. Cette garantie permettra de compenser aux collectivités l'intégralité de leurs pertes en deçà du plancher de référence. La référence correspond à la moyenne des trois derniers exercices (2017, 2018 et 2019). La LFR3 de 2020 limite cette garantie aux recettes fiscales et domaniales.

- L'amorçage d'une nouvelle génération de contrats orientés sur l'encadrement pluriannuel des recettes et sur des engagements en matière d'investissement. Les dispositions du contrat de Cahors ont été suspendues pour l'exercice 2020 afin que les collectivités ne soient pas entravées, financièrement, dans leurs réponses à la crise sanitaire. Il n'y aura donc pas d'examen des dépenses réelles de fonctionnement en 2020. L'objectif post-Covid est d'accentuer ce type de contrats avec des orientations diverses. Il permettrait de répondre à des attentes nationales tout en prenant en compte la situation et les besoins locaux. Deux piliers sont déjà évoqués concernant ces nouveaux contrats, l'encadrement pluriannuel des recettes afin de constituer des réserves en cas de crise, la fixation d'objectifs de dépenses d'investissement.

Dans le prolongement de ces recommandations, deux nouveaux prélèvements liés directement à la crise sanitaire volent le jour :

- 510 M€ à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020.
- 10 M€ pour compenser les collectivités territoriales et les groupements des abandons de loyers consentis à des entreprises. Le montant attribué à chaque collectivité est égale à 50 % de la somme totale des abandons ou renonciations de loyers.

4 – Les Orientations Budgétaires 2021

La commune compte 5 754 habitants au 1er janvier 2021.

En 2017, face à la baisse importante des dotations l'Etat (- 595 000 € en moins entre 2008 et 2017), ont été prises des mesures lourdes mais nécessaires pour mettre fin à la menace d'un effet ciseau (recettes inférieures aux dépenses). L'augmentation de la fiscalité mais aussi la gestion stricte des dépenses a permis d'amorcer puis de confirmer l'inversion de la courbe.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Comptes Administratifs
Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement

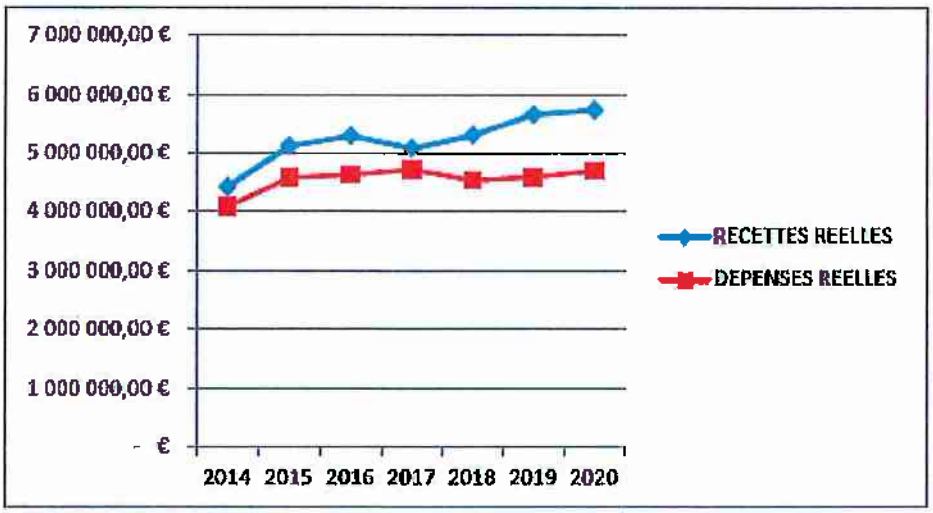

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont subis une hausse limitée et s'élève à 803.74 €/habitants soit un nouveau plus faible que la moyenne des communes de la même strate qui s'établit à 935 €/hab.
Les recettes réelles de fonctionnement bien qu'à la hausse restent elles aussi en dessous de la moyenne de référence avec 993 €/habitants contre 1 133 €/habitants pour les communes de mêmes strates. (source DGFIP 2020)

Le maintien d'une épargne nette positive est prioritaire et conditionné par une maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'orientation générale du projet de budget 2021 vise à préserver la capacité d'autofinancement de la Ville, afin de financer la poursuite de l'investissement, en priorité par l'épargne, afin de ne pas accroître inconsidérément l'encours de la dette.

Evolution de l'autofinancement de la commune 2014-2020

L'épargne de gestion

L'épargne de gestion est traditionnellement le premier indicateur d'épargne. Cet indicateur est égal à la différence entre les recettes courantes de gestion de l'exercice (soit hors produits financiers et produits exceptionnels) et les dépenses courantes de gestion de ce dernier (soit hors charges financières et charges exceptionnelles). Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à dégager, sur sa section de fonctionnement, un solde positif destiné d'une part à financer l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

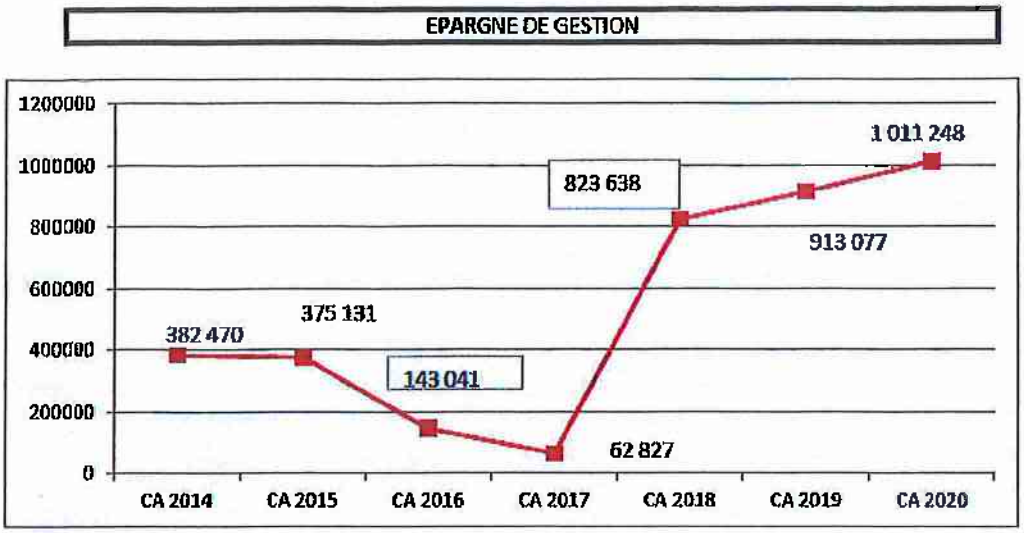

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF brute)

L'épargne brute constitue le deuxième indicateur d'épargne. Elle est aussi appelée capacité d'autofinancement brute. Elle correspond à l'excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement. Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement : par priorité au remboursement du capital de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement. L'épargne brute conditionne le degré de la solvabilité de la collectivité. En effet, l'indicateur le plus pertinent de l'endettement d'une collectivité consiste à mettre en évidence sa capacité à se désendetter.

EPARGNE BRUTE = EPARGNE DE GESTION – CHARGES D'INTERETS

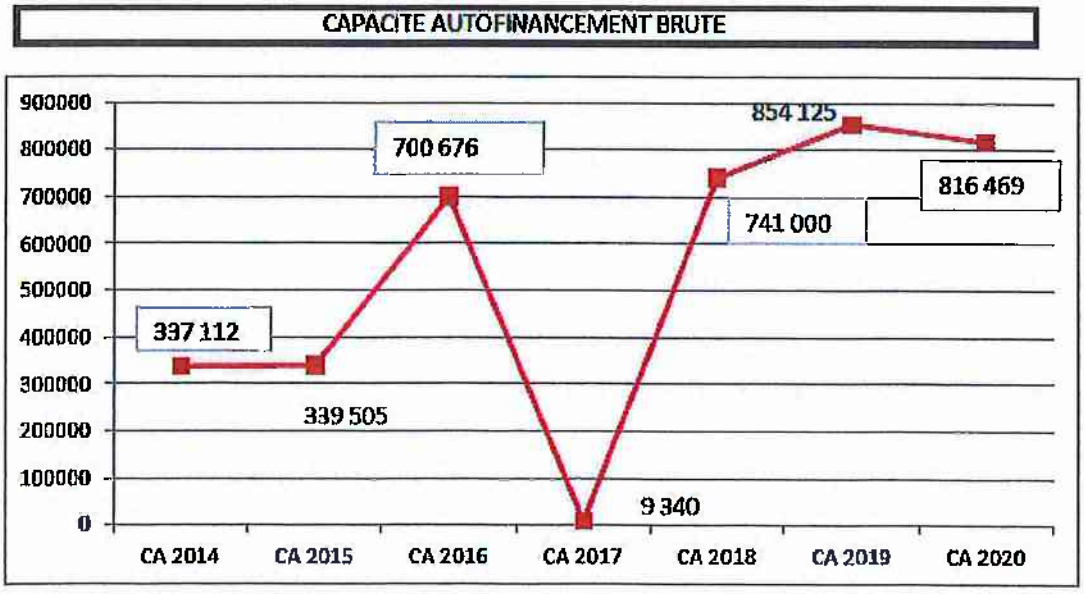

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette (CAF nette)

L'épargne nette constitue le troisième indicateur d'épargne. Elle est aussi appelée capacité d'autofinancement nette. Elle est égale à l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les nouvelles dépenses d'équipement.

EPARGNE NETTE = EPARGNE BRUTE – REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE

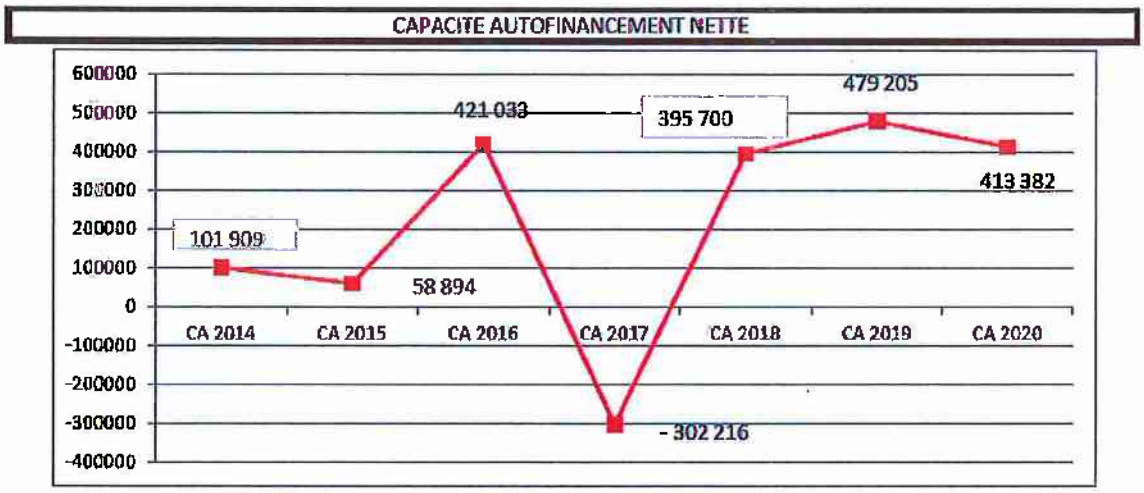

Le Budget 2021 s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population CHARMONTAISE, tout en intégrant les contraintes liées au contexte **économique et sanitaire.** Il confirmera les engagements pris par les Elus, en l'occurrence:

- le gel des taux de fiscalité,
- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par le contrôle des dépenses des services communaux,
- la préservation et le maintien d'une épargne nette positive et d'une capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne, et le moins possible par l'endettement,
- la recherche active de nouvelles recettes,
- l'adaptation du plan pluriannuel d'Investissement en fonction des budgets annuels.

4 - 1 Les dépenses de fonctionnement

Les orientations retenues visent à une forte maîtrise des dépenses, tout en maintenant des services de qualité en direction de nos concitoyens, sans augmentation de nos taux d'imposition.

Le cadrage du BP 2021 se fera de manière prudentielle face aux impacts de la crise sanitaire COVID-19. Le chapitre des dépenses imprévues sera alimenté de manière à pouvoir faire face à toutes les potentielles nouvelles dépenses liées aux mesures de protection sanitaire de nos concitoyens, élèves, employés, ...

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011- CHARGES CARACTERE GENERAL	1 005 624,83 €	1 042 983,35 €	1 051 486,25 €	988 157,50 €	1 095 713,38 €	1 114 179,73 €
012- CHARGES DE PERSONNEL	2 778 457,87 €	2 762 615,77 €	2 866 126,35 €	2 755 146,25 €	2 835 035,83 €	2 983 298,31 €
65- AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	455 671,82 €	457 222,90 €	450 748,97 €	461 451,36 €	488 875,92 €	517 024,49 €
66- CHARGES FINANCIERES	127 413,58 €	121 211,93 €	116 518,29 €	110 005,60 €	104 567,67 €	95 403,56 €
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 274,95 €	5 942,00 €	5 172,67 €	2 772,96 €	1 141,01 €	1 006,72 €
TOTAL CLASSE 6	4 371 443,05 €	4 389 975,95 €	4 490 052,63 €	4 317 533,67 €	4 525 333,81 €	4 710 912,81 €
014- ATTENUATION DE PRODUITS (REVERSEMENT PMA)	207 051,87 €	238 194,87 €	230 069,87 €	218 187,87 €	67 236,00 €	67 702,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 578 494,92 €	4 628 170,82 €	4 720 122,40 €	4 535 721,54 €	4 592 569,81 €	4 778 614,81 €

- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Les charges générales constituent le deuxième poste d'importance sur le budget communal. Elles représentent 23.7 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020 et regroupent à elles seules: les achats courants, l'énergie, le chauffage, l'eau ..... les assurances, le scolaire et périscolaire (transports, fournitures, restauration scolaire, ...) les impôts et taxes. On y retrouve également les dépenses exceptionnelles liées au COVID-19 : Achat de masques, produits désinfectants, matériel de protection, de distanciation, etc ...

- Projection BP 2021

L'augmentation des dépenses sera, comme en 2020, liée au cours des marchés de matières premières ou pétroliers (fuel, carburant), mais également aux contrats « énergies» négociés avec PMA. D'autres dépendront de contrats en cours (photocopieurs, téléphonie, transports, piscine, fournitures scolaires et administratives, restauration scolaire...) et leur renégociation continuera à se faire dans une recherche d'optimisation des coûts. Concernant les autres postes (entretien de bâtiments, de voirie, de terrains, de matériel roulant), l'objectif est de contenir les dépenses, tout comme en 2020, en appliquant si possible un taux d'évolution lié à la hausse des prix 2021.

Les services périscolaires (restauration scolaire et accueils périscolaires) :

Le bien-être de l'enfant est au cœur des préoccupations municipales. Les services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire mis en place dans chaque établissement scolaire de la commune sont des atouts importants à Grand-Charmont.

Cette année encore, le nombre d'élèves fréquentant ces services a progressé et tout est mis en œuvre pour garantir la qualité du service.

L'année 2020 avec la COVID, a mis les équipes à rude épreuve avec tout d'abord la fermeture des écoles, puis l'accueil des enfants des personnels soignants et ensuite l'accueil progressif des effectifs jusqu'à l'été. La mise en œuvre dans l'urgence des protocoles sanitaires successifs a demandé aux équipes d'animations, d'entretien et techniques une réactivité et une adaptation de tous les instants. En ce début d'année 2021, les équipes doivent malheureusement toujours adapter de nouveaux fonctionnements pour respecter de nouvelles consignes sanitaires tout en rassurant les enfants et leurs parents.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

ECOLES	ELEVES	RESTAURATION
ELEMENTAIRE FORT.LACHAUX	88	39
ELEMENTAIRE BATAILLE	149	59
ELEMENTAIRE JEANNEY	250	54
MATERNELLE FORT.LACHAUX	45	17
MATERNELLE CURIE	141	35
MATERNELLE BATAILLE	89	34
TOTAL	**762**	**238**

La préparation budgétaire 2021 confirmera l'engagement de la commune à proposer des services de qualité tout en maîtrisant ses dépenses dans un contexte de pandémie particulièrement compliqué.

- **Le chapitre 012 : charges de personnel**

La masse salariale représente le premier poste budgétaire de dépenses pour la ville.
L'augmentation des dépenses repose à la fois sur des obligations règlementaires mais également sur des décisions propres à la collectivité. L'ensemble des éléments suivants a été repris dans les prévisions :
- Les décisions prises par la commune en matière d'amélioration des carrières individuelles comme les promotions internes, les avancements de grade ;
- La mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations ;
- L'organisation d'événements nationaux à la charge des communes, comme les élections départementales et régionales prévues en juin 2021.

Au-delà de ces éléments, ce sont les mesures mises en œuvre pour lutter contre la propagation du virus de la COVID 19 et l'impact même de cette pandémie sur le personnel communal (arrêts maladie, certificats d'isolement...) ainsi que le renforcement des effectifs pour assurer la bonne mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les écoles qui doivent être anticipées.

RETROSPECTIVE 2014 A 2020							
CHAPITRE 012-FRAIS DE PERSONNEL	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
012-Charges de personnel et frais assimilés	2 715 803,68 €	2 641 706,50 €	2 628 929,66 €	2 730 571,66 €	2 621 871,95 €	2 724 478,90 €	2 900 911,66 €
6455-Cotisation pour assurance du personnel	118 223,15 €	136 751,37 €	133 686,11 €	135 554,69 €	133 274,30 €	110 556,58 €	82 386,65 €
TOTAL CHAPITRE 012	2 834 026,83 €	2 778 457,87 €	2 762 615,77 €	2 866 126,35 €	2 755 146,25 €	2 835 035,48 €	2 983 298,31 €

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Effectif au 1er janvier 2021 : 88 agents

- 30 Hommes dont : 26 titulaires (dont 2 stagiaires)
  4 non titulaires

- 58 Femmes dont : 43 titulaires (dont 7 stagiaires)
  15 non titulaires (dont 3 PEC)

Compte tenu des nouveaux critères et des besoins recensés au sein de la collectivité en 2021, il est programmé :
- Le maintien de 3 Contrats aidés.
- Le maintien des effectifs aux services techniques (atelier) et donc le remplacement d'agents partis en retraite.
- Le recours à des contrats en CDD si nécessaire pour des remplacements d'agents en arrêt maladie en particulier dans le cadre des services périscolaires.
- Le recours aux heures supplémentaires, en priorité pour les agents à temps non complet, sur les missions relevant directement de l'application des protocoles sanitaires (renforcement de la désinfection et du ménage en particulier dans les écoles)
- La prévision de recrutement de 3 à 5 jeunes (job d'été) pour la période estivale.

Le maintien de la qualité de service nécessite aujourd'hui de maintenir les effectifs en place. Pour rappel au 31/12/2015 on dénombrait 90 agents soit 75.27 Equivalents Temps Plein (ETP).

Ainsi **au 1er janvier 2021** on dénombre 88 agents pour **71.95 ETP.** Sont intégrés à ces effectifs le remplacement d'agent en arrêt maladie longue durée soit 3 agents.

Il semble important de préciser que les remplacements des arrêts maladie, accidents du travail ou délégations syndicales sont compensées par l'assurance qui couvre les absences maladie et par le Centre de Gestion.

La prime d'assurance du personnel :

La collectivité s'assure chaque année (adhésion au contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion) pour les risques statutaires (arrêts maladie, accidents du travail, congés maternité, etc...)

En 2021, le contrat couvre 62 agents et la cotisation annuelle est évaluée à 80 876 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces critères les dépenses de personnel devraient être en légère augmentation en 2021.

- **Le chapitre 65 - autres charges de gestion courantes**

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités et cotisations retraites des élus et les subventions aux associations et au CCAS.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

RETROSPECTIVE 2014 A 2020							
CHAPITRE 065- AUTRES CHARGES DE GESTIONS COURANTES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
6531- Indemnités	74 999,68 €	75 054,98 €	75 586,78 €	73 055,21 €	69 967,74 €	70 308,21 €	74 687,36 €
6532-Frais de mission	155,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6533-Cotisations de retraite	7 867,72 €	5 056,26 €	5 454,37 €	3 954,06 €	3 593,85 €	3 610,09 €	3 857,35 €
6534- Cotisations de sécurité sociale-part patronale	4 514,72 €	4 548,98 €	4 208,61 €	2 212,61 €	- €	- €	144,47 €
6535- Formation	- €	- €	256,00 €	- €	- €	- €	- €
65372-Cotisations au fonds de financement allocations fin de mandat	- €	- €	- €	- €	- €	51,34 €	21,34 €
6541- Créances admises en non-valeur	- €	- €	- €	27 986,74 €	4 119,93 €	931,84 €	7 516,48 €
6542- Créances éteintes	- €	72,00 €	53,00 €	- €	28 835,11 €	- €	- €
6558- Autres contributions obligatoires	15 763,15 €	15 889,60 €	16 244,14 €	14 165,35 €	14 159,71 €	14 177,30 €	14 266,04 €
657362-CCAS	118 500,00 €	13 000,00 €	125 000,00 €	110 000,00 €	115 000,00 €	137 500,00 €	150 000,00 €
6574- Subventions de fonctionnement aux associations et autres	247 753,00 €	225 050,00 €	230 420,00 €	219 375,00 €	225 775,02 €	262 295,01 €	266 499,98 €
658-Charges diverses de gestion courante		- €	- €	- €	- €	2,13 €	100,00 €
TOTAL	469 553,47 €	455 671,82 €	457 222,90 €	450 748,97 €	461 451,36 €	488 875,92 €	517 093,02 €

Les subventions: le soutien au monde associatif, à la politique de la ville (CVU) et au CCAS :

La vie associative constitue une composante importante de l'attractivité et du dynamisme d'une commune. Le soutien au monde associatif doit permettre de renforcer l'accès du plus grand nombre à la culture, au sport et aux loisirs et garantir pour les plus démunis un accompagnement adapté aux besoins sociaux.

En 2020, les associations ont particulièrement subi les effets des différents protocoles sanitaires mis en place pour limiter la propagation de la COVID.
Convivialité, échanges, faire ensemble et solidarité sont les maitres mots inscrits dans les statuts de nos associations. Si nous n'avons pas pu nous retrouver et vivre ensemble nos passions, les associations ont démontré leurs capacités d'adaptation en proposant de nouvelles formes d'interventions au service de la population. La solidarité s'est exprimée largement ainsi que l'engagement exceptionnel des bénévoles.

Si 2021 débute malheureusement sous les même auspices, nous espérons tous que, de nouveau, nous pourrons nous retrouver prochainement.

Certaines associations charmontaises qui assurent un service auprès des habitants et valorisent notre commune, ont besoin, pour assurer leur fonctionnement, du soutien de la ville.

Cette année particulière amène certaines d'entre elles à diminuer leurs demandes ou à ne pas solliciter la ville. Néanmoins il nous semble important de ne pas réduire ce budget en provisionnant cette année une somme plus importante non dédiée.
En effet, si comme nous l'espérons, nous pouvons reprendre l'ensemble des activités, certaines associations auront peut-être besoin de soutien financier pour organiser par exemple des manifestations.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Concernant l'aide aux élèves du collège de Sochaux pour les séjours, et bien que ceux-ci ne peuvent être organisés actuellement, nous proposons de maintenir une somme équivalente à 2020.

La Politique de la Ville

Le Contrat de Ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2022, s'appuie sur le projet de territoire porté par l'intercommunalité et tient compte des enjeux nationaux identifiés par l'Etat et déclinés localement.

La programmation 2021 s'inscrit dans ce cadre, sur la mise en œuvre du contrat de projet social porté par les FRANCAS et sur les actions des associations dynamiques de la commune.

La crise sanitaire a impacté durement les habitants des quartiers en politique de la ville. Les associations ont su se mobiliser, inventer de nouveaux modes de relations et adapter leur fonctionnement afin de préserver les fragiles liens sociaux existants.

Les actions proposées pour 2021 sont d'une part des reconductions d'actions qui fondent le socle de notre politique socio-éducative et d'autre part prennent en compte la situation particulière engendrée par cette crise sanitaire en s'appuyant sur les expérimentations menées l'année passée.

Au global, le programme CVU 2021 se décline en 12 fiches actions et représente un budget prévisionnel total de **456 388 €** avec une participation communale à hauteur de 134 029 € soit 29.5 %.

Avec un programme d'actions toujours soutenu par nos financeurs et les efforts consentis par les partenaires associatifs en matière de mutualisation et de coopération nous tentons de répondre aux besoins et aux difficultés de nos concitoyens et de préserver ce qui fait aujourd'hui le cœur de notre projet : l'éducation, le vivre ensemble et la solidarité.

Le CCAS, dans un contexte sanitaire exceptionnel, devra faire face à des dépenses de fonctionnement en augmentation.

Une somme importante sera allouée au fonctionnement de la banque alimentaire afin de répondre au mieux aux besoins de la population la plus en difficulté.

Une partie de ces dépenses sera aussi consacrée aux animations diverses en direction des ainés (animations festives, sortie marché de noël, actions de prévention santé...).

L'analyse des besoins sociaux, obligatoire pour les CCAS et mise en œuvre de manière mutualisée avec Sochaux afin de réduire les coûts, se déroulera au cours du premier semestre.

Le montant de la participation communale pour l'année 2021 devrait s'établir à hauteur de **150 000 €.**

- **Le chapitre 66 - Charges financières**

Ce chapitre regroupe les intérêts de la dette et de la ligne de Trésorerie. Entre 2014 et 2020, on note une baisse (- 14.09%), liée aux emprunts arrivés à terme, pour atteindre 94 583.91 € en 2020. Pour 2021, le niveau des charges financières est évalué à un peu plus de 90 000 € (sans nouvel emprunt et sans tirage de la ligne de trésorerie).

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

La maîtrise de notre taux d'endettement est une de nos priorités, car c'est en dégageant un autofinancement suffisant que nous préserverons notre capacité à investir.
Le remboursement des intérêts de la dette reste très inférieur à la moyenne de référence (communes de même strate CA 2019) :

- **Le chapitre 014 - Atténuation de produits**

RETROSPECTIVE 2014 A 2020								
CHAPITRE 014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire	Prospective 2021
739211-Attributions de compensation	149 969,87 €	149 969,87 €	149 969,87 €	149 969,87 €	149 969,87 €	- €	- €	- €
7391178-Autres restitutions au titre de dégrèvement contributions directes		- €	- €	- €	- €	- €	- €	151 630,00 €
739223-Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	40 933,00 €	57 082,00 €	88 225,00 €	80 100,00 €	68 218,00 €	67 236,00 €	67 702,00 €	68 000,00 €
TOTAL	190 902,87 €	207 051,87 €	238 194,87 €	230 069,87 €	218 187,87 €	67 236,00 €	67 702,00 €	219 630,00 €

Ce chapitre regroupe les reversements de fiscalité à PMA :

Le reversement conventionnel de fiscalité d'un montant de 150 000 € gelé pour 2019 et 2020 est définitivement abandonné en 2021 dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité de PMA. Ainsi, après de longues discussions avec PMA, les élus ont été entendus sur ce point particulier.
Pour autant, Le Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) d'un montant évalué à 68 000 €, n'est pas aujourd'hui neutralisé et devra être versé à PMA, faisant ainsi de Grand-Charmont la seule commune de l'agglomération classée dans les 100 communes les plus pauvres de sa strate au niveau national (42ème au classement DSU) a assumer ce reversement. Bethoncourt, Montbéliard et Audincourt étant exonérées de par la réglementation nationale.

Ce chapitre regroupe également, suite à la réforme de la fiscalité locale, le compte : « Autres restitutions au titre du dégrèvement des contributions directes » d'un montant estimatif de 151 630 € pour 2021. Il correspond à la participation au dégrèvement de TH 2020, conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 qui stipule que les communes ayant augmenté leur taux de T.H entre 2017 et 2019, verront refacturer la partie du dégrèvement total de TH 2020 correspondant à cette augmentation de taux par un prélèvement sur leur fiscalité 2020. Cette restitution inscrite au budget 2020 a été repoussé par les services de l'Etat à l'année 2021.

4-2 Les recettes de fonctionnement

Pour financer ses dépenses courantes, la ville de Grand-Charmont dispose de recettes de fonctionnement qui regroupent principalement la fiscalité locale directe et indirecte, les dotations de l'Etat, les subventions de fonctionnement, les droits de mutation, le produit des loyers, etc ...
Il est précisé que les prévisions de recettes du budget principal 2021 tiennent compte des éléments contextuels et législatifs décrits précédemment. L'évolution des recettes de fonctionnement s'appuie sur l'évolution des recettes fiscales et des dotations de l'état.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Les recettes de fonctionnement sont regroupées de la manière suivante:

✓ **Chapitre 013 - Atténuations de charges:**

RETROSPECTIVE 2014 A 2020							
CHAPITRE 013- ATTENUATION DE CHARGES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
6419-Remboursements sur rémunérations du personnel	210 731,13 €	263 979,33 €	176 975,18 €	213 491,83 €	202 862,85 €	158 248,19 €	174 330,95 €
6459-Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	1 562,81 €	1 152,88 €	1 806,23 €	8 179,19 €	- €	- €	- €
TOTAL	212 293,94 €	265 132,21 €	178 181,41 €	221 671,02 €	202 862,85 €	158 248,19 €	174 330,95 €

Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunération du personnel (en longue maladie et en accident de travail, mais aussi en contrat d'insertion.

NOMBRE DE CONTRATS AIDÉS SIGNÉS PAR LA VILLE							
REMBOURSEMENTS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
DEPARTEMENTS OU ASP FRANCHE-COMTÉ	16	15	15	5	3	3	3

Pour 2021 les prévisions de remboursement resteront prudentes.

✓ **Chapitre 70 - Produits des services:**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produites des services, du domaine et vente diverses	153 253,56 €	152 574,53 €	181 362,64 €	136 671,02 €	145 357,83 €	117 465,59 €

Ce chapitre regroupe les recettes liées à la vente de produits: forestiers, concessions cimetières, redevances d'occupation du domaine public, locations diverses (hors logements), autres redevables, ...

La participation des familles aux services de restauration scolaire et périscolaire, liée à la durée du confinement en 2020, a été tout comme les dépenses d'achat des repas, au prorata de la durée des fermetures de classes.

Pour 2021, et compte tenu du maintien des écoles ouvertes les recettes devraient retrouver un niveau sensiblement équivalent à 2019.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

✓ Chapitres 73 - Impôts et taxes

RETROSPECTIVE 2014 A 2020								
CHAPITRE 73-IMPOTS ET TAXES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire	*Prospective Budget 2021*
73111-Taxes foncières et d'habitation	1 595 069,00	1 674 049,00	1 644 995,00	1 692 928,00	2 208 558,00	2 288 282,00	2 353 979,00	*2 300 000,00*
7318-Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	1 128,00	1 857,00	13 761,00	5 902,00	*0,00*
73112-Dotation de solidarité communautaire	128 670,00	128 895,00	127 592,00	125 965,00	166 008,00	170 282,00	170 282,00	*150 000,00*
73221-FNGIR	139 312,00	139 312,00	139 312,00	139 312,00	139 162,00	139 269,00	139 269,00	*139 000,00*
7336-Droits de place	1 140,00	1 157,00	928,00	1 165,00	1 270,00	792,00	584,00	*500,00*
7351-Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	4,32	90,84	0,00	0,00	0,70	*0,00*
7368-Taxe locale sur la publicité extérieure	1 260,00	1 260,00	1 158,28	1 108,80	1 108,80	924,00	924,00	*900,00*
7381-Taxe additionnelle aux droits de mutation	51 524,99	77 670,28	71 051,93	63 375,97	89 858,03	86 815,89	73 506,04	*70 000,00*
TOTAL	1 916 975,99	2 022 343,28	1 985 041,53	2 025 073,61	2 607 821,83	2 702 125,89	2 743 846,74	*2 660 400,00*

Le chapitre 73 comptabilise les contributions directes (impôts locaux hors compensation), l'attribution par PMA d'une dotation de solidarité communautaire, le Fonds National de Garantie de ressources (FNGIR) instauré en 2011 afin de compenser, pour partie, la suppression de la taxe professionnelle. L'autre part étant versée sous forme de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), inscrite au chapitre 74.

- **Les produits de La fiscalité directe: *(compte 73111)***

La revalorisation des bases pour 2021 sera de **0.2 %**.
La commune après avoir eu recours au levier fiscal en 2018, **n'augmentera pas ses taux en 2021.**

- **La fiscalité indirecte:**

Les produits des taxes liées à l'activité foncière et immobilières *(compte 7381)* sont directement liés au volume des transactions enregistrées sur le territoire de la commune.
La projection BP 2021 tient compte de la volatilité de cette ressource liée aux transactions immobilières, **il conviendra d'être prudent et de rester au niveau de 2020 soit 70 000 €.**

- **PMA : Dotation de solidarité communautaire (compte 73212)**

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un versement, au profit des communes membres ou d'autres EPCI, qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone.
Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Le pacte financier et fiscal de solidarité prévoit que Pays de Montbéliard Agglomération vienne en aide de façon spécifique aux villes particulièrement défavorisées. Pour 2021, et dans le cadre de l'élaboration du nouveau pacte financier et fiscal de solidarité, il conviendra d'être prudent sur le montant de la DSC qui pourrait être à la baisse.

✓ **Chapitre 74 – Dotations et participations**

La Dotation Globale de Fonctionnement

-	RETROSPECTIVE DE 2014 A 2020							
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire	2021
7411-Dotation forfaitaire	1 236 282 €	1 128 494 €	1 020 915 €	959 845 €	945 914 €	938 230 €	934 560 €	930 000 €
74121- Dotation de solidarité rurale	49 597 €	53 335 €	56 920 €	61 531 €	66 728 €	75 229 €	79 553 €	79 000 €
74123- Dotation de solidarité urbaine	427 440 €	427 440 €	427 440 €	460 493 €	481 666 €	500 178 €	523 293 €	528 080 €
74127- Dotation nationale de péréquation	32 449 €	-€	-€	-€	7 135 €	8 562 €	10 274 €	8 000 €
TOTAL	1 735 768 €	1 609 269 €	1 505 275 €	1 481 869 €	1 501 443 €	1 522 199 €	1 547 680 €	1 537 000 €

En 2020, ce chapitre représente 40 % de nos recettes réelles de fonctionnement,avec une part DGF très proche des 30 %. **La commune reste donc tributaire des dotations de l'Etat.**
La crise sanitaire et le « quoi qu'il en coûte » a accentué les déficits publics et la question de la solidarité financière se posera dans les prochains mois pour une durée qui risque d'être longue, a affirmé le Ministère de la Cohésion du Territoire en précisant que « la crise financière et économique est pour la nation toute entière et que tout le monde devra faire des efforts y compris les collectivités. »

Le chapitre 74 regroupe d'autres subventions et dotations de fonctionnement versées par:

- **La Caisse d'Allocations Familiales**: par le biais des différents contrats qui nous lient tels que :
  - Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.
  - Prestation de service accueil sans hébergement (ALSH) « périscolaire» : dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, d'accueil, les caf soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement. L'ensemble du temps d'accueil se déroulant sur des semaines où les enfants vont à l'école deviennent « périscolaires » (à l'exception des samedis et des dimanches).

- **La Dotation Politique de la Ville (DPV) :**

La DPV subventionne des projets présentés par les collectivités signataires d'un contrat de ville, sélectionnées parmi celles qui sont par ailleurs confrontées à des difficultés en termes de ressources et de charges.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

En 2020, la DPV notifiée était de 261 080.79 €. L'enveloppe départementale n'ayant pas été notifiée à ce jour, la prévision budgétaire, prudente, sera de 180 000 €.

- **Les dotations liées à la suppression de la taxe professionnelle:**

La suppression de la taxe professionnelle en 2011 a été suivie par l'instauration de deux fonds de soutien (permettant une transformation de la fiscalité locale en atténuant les effets de seuil), à savoir le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR), afin d'assurer une compensation intégrale des baisses de produit de la fiscalité d'une part, et une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

✓ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre regroupe essentiellement les revenus des immeubles, cellules commerciale, location de salles. Pour l'année 2021 ce chapitre affichera par rapport au BP 2020 des prévisions prudentes du nombre de locations (sorties et entrées) impactées par la crise sanitaire et les mesures de confinement mais une augmentation de 15 000 € des revenus liés à la location pylône TDF du Fort Lachaux suite à renégociation de la convention.

✓ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Ce chapitre varie au gré des produits de cessions de biens, des remboursements de sinistres par les assurances.

4.3. - Les dépenses d'investissement

RETROSPECTIVE DE 2014 A 2020							
CHAPITRES INVESTISEMENT: DEPENSES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
20-Immobilisations incorporelles	1 728,00 €	2 820,00 €	10 968,00 €	28 636,57 €	1 803,20 €	6 164,21 €	4 253,18 €
204-Subventions d'équipement versés	- €	- €	- €	50 000,00 €	150 000,00 €	80 000,00 €	11 523,00 €
21- Immobilisations corporelles	113 776,80 €	304 238,30 €	631 958,46 €	335 590,57 €	271 016,74 €	221 806,97 €	252 930,05 €
23-Immobilisations en cours	1 036 253,34 €	1 059 599,30 €	792 781,72 €	354 633,11 €	543 035,90 €	462 244,46 €	841 593,65 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 150 758,14 €	1 366 657,60 €	1 435 708,18 €	768 760,25 €	965 855,84 €	770 315,64 €	1 110 299,89 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	32 877,90 €	69 655,22 €	- €	9 004,82 €	6 831,84 €	17 909,19 €	29 656,64 €
16- Emprunts et dettes assimilés	235 201,67 €	282 440,54 €	281 138,43 €	312 964,15 €	348 437,05 €	376 329,51 €	403 087,26 €
27-Autres immobilisations financières	- €	131 477,45 €	- €	- €	107 449,50 €	416,67 €	- €
020- Dépenses imprévues (investissement)							- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 458 837,71 €	1 850 330,81 €	1 716 846,61 €	1 090 729,22 €	1 428 574,13 €	1 164 975,01 €	1 543 043,79 €
040- Opération d'ordre de transfert entre sections	77 083,02 €	38 002,40 €	35 361,32 €	39 783,65 €	16 617,04 €	39 233,34 €	57 019,52 €
041- Opérations patrimoniales	412,54 €	271 323,56 €	20 262,55 €	- €	391 758,04 €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	77 495,56 €	309 406,04 €	55 623,87 €	39 783,65 €	408 375,08 €	39 233,34 €	57 019,52 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 496 333,27 €	2 159 636,85 €	1 772 470,48 €	1 130 512,87 €	1 836 949,31 €	1 204 204,35 €	1 600 063,31 €
RESTES A REALISER							174 582,00 €
001- Solde d'éxécution négatif de la section d'investissement reporté	- €	- €	176 001,29 €	547 893,31 €	- €	240 785,29 €	72 599,86 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVEC REPORT SOLDE D'EXECUTION	1 496 333,27 €	2 159 636,85 €	1 948 471,77 €	1 678 406,18 €	1 836 949,31 €	1 444 989,64 €	1 847 245,17 €

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Les efforts de maîtrise de la section d'investissement devront être maintenus, tout en permettant d'équiper et de moderniser les infrastructures publiques.

Dans ce cadre, la commune propose une projection pluriannuelle d'opérations d'équipements en investissement, jusqu'en 2023. Ce programme permet d'avoir une vision prospective et synthétique des projets d'une part et d'autre part de mieux garantir le bon niveau de co-financement et de ce fait réduire, autant que possible, le recours à l'emprunt.

Ce tableau pluriannuel est actualisable chaque année et fait l'objet d'une présentation en annexe du rapport sur les orientations budgétaires.

Deux priorités guident les investissements inscrits au programme pluriannuel:
- Le maintien de la qualité des équipements
- Le développement de travaux visant à la réduction des factures énergétiques et des frais d'entretien.

Le programme 2021 des investissements de la ville

Les Projets à engager :

• **Un plan de rénovation de l'éclairage public** : ce plan sera établi sur 3 exercices budgétaires et s'appuie sur l'étude lancée en 2019 dans le cadre d'une convention avec le SYDED. En 2021, la commune s'engage dans une première tranche de travaux qui se poursuivra en 2022 et 2023.

• **Un plan de mise à niveau et de renforcement du dispositif de vidéo surveillance** qui se déroulera en 3 tranches donc sur 3 exercices budgétaires.

• **Un Programme de travaux d'aménagement urbain et de requalification des aires de jeux** :
- Requalification du terrain multisport rue de Normandie
- Aménagement d'une liaison douce dans le parc de l'annexe de l'hôpital
- Sécurisation de la plaine de jeux des Fougères

• **Un Programme voirie, ralentissement de la vitesse et liaisons douces** :
- Sécurisation de la traversée de la rue de la libération par la mise en place d'un second ralentisseur et passage piéton et d'une signalétique adaptée « zone école »
- Ralentisseur rue du Poitou
- Création de trottoirs et sécurisation passage piéton chemin de la Pierre Martin
- Bouclage des pistes cyclables route de Bethoncourt
- Programme de signalisation et de peinture routière des zones 30 et des pistes cyclables à renforcer.
- Création de places de parking de proximité au fort Lachaux, place du 8 mai et rue des pâquerettes ...

• **La réhabilitation de la ferme Kauffmann** : Première phase de travaux de requalification de la ferme en service de restauration et d'accueil périscolaire.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

• **La création d'une salle de classe à la maternelle Curie** suite à ouverture de classe

• **L'extension de la restauration scolaire et de l'école Daniel JEANNEY** : Le programme se déroulera aussi en deux tranches donc sur deux exercices budgétaires. Il s'agit de créer une restauration scolaire et deux salles de classes pour septembre 2022.

Concernant les acquisitions, il s'agira en 2021 de poursuivre le renouvellement classique du matériel tel que l'outillage, le mobilier de bureaux et le mobilier scolaire et matériel informatique (TBI dans les écoles).
L'accent sera mis en particulier sur l'équipement de 4 défibrillateurs dans les ERP (CMS, Ateliers Municipaux, CLSH et Maison de la solidarité).
Le renouvellement d'un poids lourd avec benne déposable pour les services techniques est en cours d'étude.

Enfin des acquisitions de parcelles sont à l'étude pour l'extension du parking centre-ville face à la pharmacie et à proximité de la boulangerie, ainsi que dans le quartier du vallon des jonchêts afin de créer un bouclage avec le chemin des lys.

4 - 4 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées par l'autofinancement (la part de recettes que la collectivité a dégagé de la section de fonctionnement), Les dotations aux amortissements, les subventions d'investissement (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, ...), le FCTVA (remboursement par l'Etat de la TVA sur l'investissement N-1), la taxe d'aménagement, les cessions d'actif. L'équilibre est assuré par le recours à l'emprunt.

Recettes réelles d'investissement

RETROSPECTIVE DE 2014 A 2020							
CHAPITRE D'INVESTISSEMENT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
13- Subventions d'investissement	204 170,73	551 758,84	495 244,54	287 899,53	131 515,45	224 508,16	362 453,28
16-Emprunts et dettes assimilées	637 900,00	372 767,72	470 000,00	290 000,00	500 000,00	268 921,33	8 831,61
21 Immobilisation corporelles	3 523,72	0,00	0,00	0,00	0,00	1,90	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	845 594,45	924 526,56	965 244,54	577 899,53	631 515,45	493 431,39	371 284,89
10- Dotations, fonds divers et réserves	91 169,07	247 209,50	284 612,73	856 350,79	150 141,25	509 597,22	838 746,54
165- Dépôts et cautionnement reçus	167,75	131 477,45	301,97	0,00	4 836,76	492,70	722,94
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	91 336,82	378 686,95	284 914,70	856 350,79	154 978,01	510 089,92	839 469,48
TOTAL DES RECETTES REELLES	936 931,27	1 303 213,51	1 250 159,24	1 434 250,32	786 493,46	1 003 521,31	1 210 754,37

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

- **Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves**

Recettes d'investissement 2014-2020
Fonds propres

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 Provisoire
FCTVA	53 278,68	169 545,02	183 305,37	185 871,83	105 330,23	107 344,45	112 700,57
TAXE D'AMENAGEMENT	37 890,39	46 547,58	30 016,07	22 772,81	44 811,02	76 857,48	25 070,11
TOTAL	91 359,07	216 092,60	213 321,44	208 644,64	150 141,25	184 201,93	137 770,68

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
CESSIONS FONCIERES	119 700,00	238 396,05	0,00	356 000,00	40 000,00	250 000,00	244 599,80
CESSIONS MATERIEL	9 000,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00	540,00	5 000,00
TOTAL	128 700,00	238 396,05	0,00	360 800,00	40 000,00	250 540,00	249 599,80

DOTATIONS AUX AMORTISEMENTS							
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
AMORTISSEMENTS	160 227,44	162 692,34	130 156,66	136 418,08	121 317,92	118 328,47	121 704,17
TOTAL GENERAL	380 096,51	617 180,99	343 478,10	705 862,72	311 459,17	553 070,40	509 074,65

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) :

Pour l'année 2021, le montant estimatif de remboursement du FCTVA serait d'environ 100 000 € en investissement et 1 000 € en fonctionnement. Cette recette fluctue en fonction du niveau des dépenses éligibles de l'exercice précédent.

- La taxe d'aménagement:

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : constructions, reconstructions et agrandissements de bâtiments, aménagements et installations de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager. Fin 2020, la commune à délibérer pour une baisse des taux communaux à 2 % et d'annuler le reversement de 30 % à PMA en vue de la mise en place d'une PFAC Intercommunale.

Pour l'année 2021, les prévisions restent prudentes et seront estimées à 70 000 €.

- **Chapitre 13 : Subventions**

Afin de financer les dépenses d'équipement, la commune dispose de subventions d'équipement qui permettent de garantir un bon niveau de co-financement et de planifier le recours à l'emprunt. En 2020, le chapitre 13 s'élèvait à 362 453.28€.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

- **Chapitre 024 – Produits des cessions**

Au cours de l'année 2020, deux cessions ont été réalisées :

- La vente du bâtiment Gascogne (ancienne restauration) à l'association Défi et en particulier l'entreprise d'insertion éRIGE pour un montant de 145 752,80 €
- La vente d'un pavillon communal situé dans l'ancienne annexe de l'hôpital, pour 98 847 €

Il n'y a pas de cession envisagée sur 2021.

- **Chapitre 16 : Emprunts et dettes:**

Niveau de l'endettement -- Annuité de la dette

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
ANNUITÉS	357 891,00	408 651,00	401 796,00	429 694,00	456 580,00	480 952,00	498 585,44
EVOLUTION N-1 (en %)	9,08	14,18	-1,68	6,94	6,26	5,34	3,67
CAPITAL EN EURO	235 202,00	281 021,00	281 052,00	312 964,00	346 678,00	376 329,00	403 087,26
INTERETS EN EURO	122 689,00	127 630,00	120 743,00	116 730,00	109 902,00	104 622,00	95 498,18

Les intérêts de la dette payés en section de fonctionnement (compte 66) sont en baisse depuis 2016 (fin d'anciens emprunts). La part en capital, qui est une dépense d'investissement quant à elle, varie en fonction des nouveaux emprunts. Pour rappel en 2020 la commune n'a pas contracté d'emprunt pour financer ses opérations d'investissement.

Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. La capacité de désendettement pour la collectivité évolue favorablement depuis 2018. Le seuil critique se situant entre 11 et 15 ans.

GRAND-CHARMONT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	10,74	11,35	6,68	428,26	6,44	4,69

Ratio de remboursement

La capacité de remboursement représente le poids de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement réels et permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder sa dette en y affectant l'intégralité des produits.

GRAND-CHARMONT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
CAPACITE DE REMBOURSEMENT	0,82	0,87	0,78	0,94	0,83	0,69
	10 mois	10 mois	9 mois	11 mois	10 mois	7 mois

La capacité de remboursement pour la collectivité évolue, là encore favorablement. Le ratio de référence de la strate nationale est de 10 mois.

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Encours de la dette et emprunts nouveaux

Années	Encours de la dette	Evolution N-1 [%]	Emprunts nouveaux
2014	3 213 876,00 €	1,33	637 900,00 €
2015	3 630 666,00 €	12,97	370 000,00 €
2016	3 719 645,00 €	2,45	470 000,00 €
2017	3 907 254,00 €	5,04	290 000,00 €
2018	3 884 290,00 €	-0,59	500 000,00 €
2019	4 037 612,00 €	3,95	68 920,00 €
2020	3 911 283,00 €	-3,13	- €
2021	3 123 617,00 €	-20,13	/

L'encours de la dette au 1er janvier 2021 s'élève à 3 123 617.00 €

Catégorie de la dette	Montant	%
Taux fixe	3 123 617,00 €	100%
Taux variables ou révisables classiques	- €	0%
Produits facturés à forts risques	- €	0%

Dans un contexte budgétaire contraint et face à la gestion de la pandémie, l'orientation générale du projet de budget 2021 vise à préserver notre capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de l'investissement, en priorité par l'épargne, afin de ne pas accroître inconsidérément l'encours de la dette.

En 2021, le recours à l'emprunt sera aussi limité que possible. Il viendra en complément de nos recettes d'investissement propres.

Ratios par habitant :

RATIOS MONTANT EN € PAR HABITANT POUR LA CATEGORIE DEMOGRAPHIQUE

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Grand-Charmont	23	24	22	21	19	19
Département	75	48	161	44	24	24
Région	48	54	55	27	24	22
National	83	56	52	28	25	23

RATIOS MONTANT EN € PAR HABITANT POUR LA CATEGORIE DEMOGRAPHIQUE

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Grand-Charmont	44	52	50	52	89	66
Département	71	70	151	87	108	78
Région	87	98	110	108	102	112
National	79	80	95	68	72	81

RATIOS MONTANT EN € PAR HABITANT POUR LA CATEGORIE DEMOGRAPHIQUE

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Grand-Charmont	676	687	701	690	713	687
Département	858	746	849	905	905	866
Région	852	825	975	891	928	970
National	841	850	828	826	828	794

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

Diagramme de remboursement

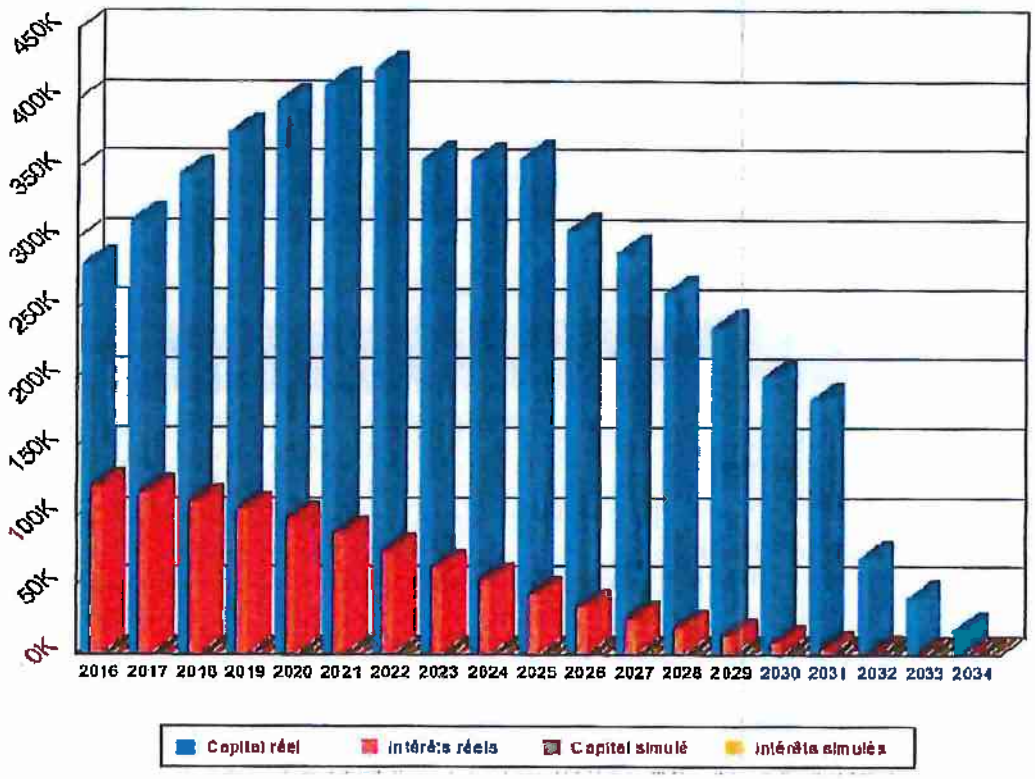

Pourcentage par organismes prêteurs
Dette au 1er janvier 2021

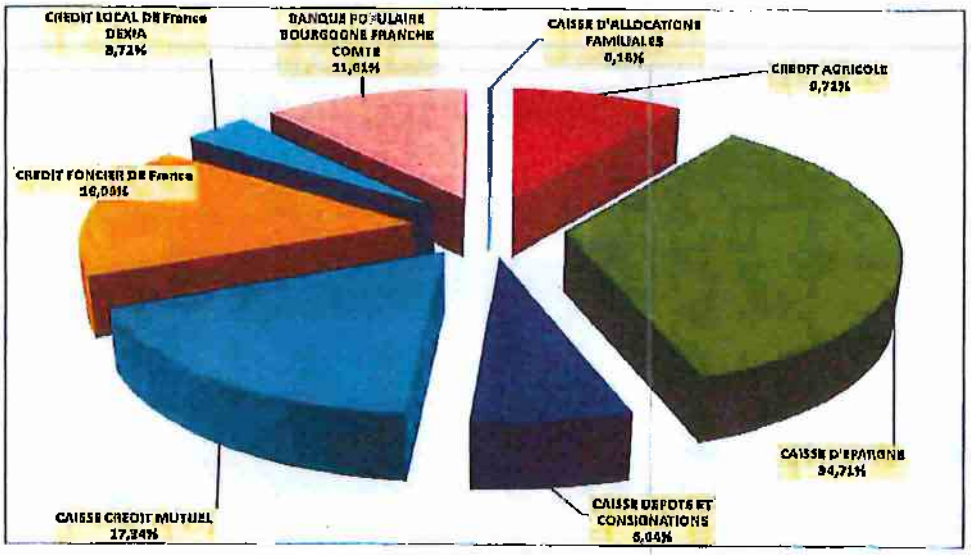

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020/2024

	BUDGET TTC	RAR 2020	BUDGET 2021	TOTAL BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
TRAVAUX VOIRIE/ECLAIRAGE PUBLIC /MISE AUX NORMES ET SECURITE		61 760,00 €	244 200,00 €	305 960,00 €	205 251,60 €	183 709,60 €	100 000,00 €
0165 - PLAN VIDEOSURVEILLANCE	143 515,20 €	30 360,00 €	43 200,00 €	73 560,00 €	43 251,60 €	26 709,60 €	
0205 - ECLAIRAGE PUBLIC 2020		19 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €			
0210 - PLAN RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2021/2023	360 000,00 €		96 000,00 €	96 000,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €	
0191 - TRAVAUX DE VOIRIE 2019		12 400,00 €	0,00 €	12 400,00 €			
0211 - OPERATIONS DE TRAVAUX DE VOIRIE 2021-2026			105 000,00 €	105 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €
AMENAGEMENTS URBAINS/AMENAGEMENTS STRUCTURANTS		10 120,00 €	263 500,00 €	273 620,00 €	325 000,00 €	275 000,00 €	125 382,00 €
0134 - REQUALIFICATION RUE DU STADE /BETHONCOURT		10 120,00 €		10 120,00 €			
NV-2121- PLANTATION D'ARBRES			1 000,00 €	1 000,00 €			
NV 2128- REQUALIFICATION DU PARC URBAIN (ANNEXE Hopital)			22 500,00 €	22 500,00 €	30 000,00 €		
Requalification aire de pique nique Fort Lachaux (toilettes)			15 000,00 €	15 000,00 €			
Réseau d'eau potable Fort Lachaux					50 000,00 €	50 000,00 €	
ZAC GRANDS BANNOTS (CRAC)			225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 382,00 €
BATIMENT COMMUNAUX NON SCOLAIRES		62 617,00 €	249 600,00 €	312 217,00 €	1 091 400,00 €	343 572,00 €	807 306,00 €
0204 - REHABILITATION FERME KAUFFMANN - PHASE TRAVAUX+MOE	905 000,00 €	16 000,00 €	200 000,00 €	216 000,00 €	684 000,00 €		
NV - 21... - Restructuration cellules du centre commercial			28 100,00 €	28 100,00 €			
0194 -REQUALIFICATION MAIRIE - ACCUEIL		1 345,00 €		1 345,00 €			
0195 - REQUALIFICATION CMS + les 4 théques		2 197,00 €		2 197,00 €			
REQUALIFICATION SALLE POLYVALENTE					Etudes		
REQUALIFICATION BAT 1 FORT LACHAUX- BBC	310 000,00 €		En etudes + toiture		310 000,00 €		
REQUALIFICATION CLSH FORT LACHAUX-BBC	136 800,00 €					136 800,00 €	
REQUALIFICATION MAISONETTE ASSOCIATION FORT LACHAUX-BBC	137 472,00 €					137 472,00 €	
REQUALIFICATION CONCIERGERIE+LOGEMENT FORT LACHAUX-BBC	57 306,00 €						57 306,00 €
changement chauffage CLSH	39 700,00 €					39 700,00 €	
Changement mode chauffe Bat 1	37 400,00 €				37 400,00 €		
RESTRUCTURATION TERRASSE SALLE DE SPORTS / FOYER						30 000,00 €	
REQUALIFICATION STADE FOUGERES					30 000,00 €		
CONSTRUCTION ATELIERS MUNICIPAUX	1 500 000,00 €						750 000,00 €
NV 21318- PIGNON FOYER GIBOULON			11 000,00 €	11 000,00 €			
NV 21318 -BATIMENT 1 FORT LACHAUX			3 500,00 €	3 500,00 €			
NV 21318 TRAVAUX HALTE GARDERIE		19 570,00 €		19 570,00 €			
NV 21318 - BUREAUX ST			7 000,00 €	7 000,00 €			
NV 2138- BIBERONNERIE FORT LACHAUX		15 500,00 €		15 500,00 €			
NV 2138 -REQUALIFICATION VERANDA POSTE		8 000,00 €		8 000,00 €			
BATIMENTS SCOLAIRES		33 090,00 €	297 600,00 €	330 690,00 €	650 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
0172 - ECOLE D JEANNEY		23 090,00 €		23 090,00 €			
0207 - CREATION RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE JEANNEY	500 000,00 €	10 000,00 €	190 000,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €		
0212 - CREATION SALLE DE CLASSE CURIE			40 000,00 €	40 000,00 €			
0213 - REQUALIFICATION SANITAIRE ECOLE FORT LACHAUX			45 000,00 €	45 000,00 €			
NV 21312 ECOLE JEANNEY (plafond acoustique + alarmes)			8 100,00 €	8 100,00 €			
NV21312 - MAISON DE L'ENFANT				Etudes	50 000,00 €	50 000,00 €	
NV 21312- ECOLE BATAILLE (abris velo+Local matériel Périscolaire)			14 500,00 €	14 500,00 €			
CHANGEMENT HUISSERIES ELEMENTAIRE BATAILLE	150 000,00 €						150 000,00 €
Programme de rénovation de l'ECOLE FORT LACHAUX			Etudes		100 000,00 €	100 000,00 €	
PATRIMOINES/ DIVERS		7 000,00 €	38 000,00 €	45 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
0208 - AIRE DE JEUX / MOBILIER URBAIN					30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
aire de jeux maternelle curie		7 000,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €			
Terrain multisport rue de Normandie			20 000,00 €	20 000,00 €			
Sécuriation plaine de jeux			8 000,00 €	8 000,00 €			
Terrain multisport Guiguion			7 000,00 €	7 000,00 €			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS **		174 582,00 €	1 092 900,00 €	1 267 482,00 €	2 051 651,60 €	987 675,60 €	1 312 688,00 €
** Hors acquisitions et opérations d'ordre							

Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 025-212502843-20210323-114_1-DE